

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26758**

Intitulé

Intervenant musical en école associative

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Association nationale des structures d'enseignements & pratiques artistiques associatives (ANSEP2A)

Président de l'association

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333t Education et transfert de connaissances

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification est amené à réaliser les activités suivantes :

- Donner des cours de musique dans sa spécialité (instrument, formation musicale) à des élèves ou des adultes
- Travailler en équipe pédagogique
- Réaliser des projets pédagogiques
- Organiser des auditions et participer à l'animation de la cité

Les capacités attestées :

- Réalisation d'un projet pédagogique dans le domaine de l'enseignement de la musique.
- Compétence technique instrumentale et musicale niveau DEM.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Professeur en Ecole de Musique Associative

Professeur de Musique (Spécialité...) Coordinateur Pédagogique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2105 : Enseignement artistique

Réglementation d'activités :

Pour exercer le métier de Professeur de Musique en Ecole de Musique Associative, il est recommandé d'avoir un casier judiciaire vierge.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Evaluation d'un mémoire sur un projet pédagogique.

Epreuve technique instrumentale et musicale pour les candidats non titulaire d'un DEM.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Composition de la commission pédagogique :</p> <p>Membres Internes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président de l'ANSEP2A - Un membre du Conseil d'administration <p>Membres Extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant coordinateur / Directeur d'école de Musique - Un représentant du secteur associatif (Structure culturelle ou d'enseignement artistique) - Un pédagogue - Un représentant de Pôle Emploi <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 60%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :</p> <p>Salariés : 50 %</p> <p>Coordinateur/Directeur, représentant Pôle Emploi, Pédagogue</p> <p>Employeurs : 50%</p> <p>Président de l'ANSEP2A, membre du CA, représentant du secteur associatif</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Composition de la commission pédagogique :</p> <p>Membres Internes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président de l'ANSEP2A - Un membre du Conseil d'administration <p>Membres Extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant coordinateur / Directeur d'école de Musique - Un représentant du secteur associatif (Structure culturelle ou d'enseignement artistique) - Un pédagogue - Un représentant de Pôle Emploi <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 60%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :</p> <p>Salariés : 50 %</p> <p>Coordinateur/Directeur, représentant Pôle Emploi, Pédagogue</p> <p>Employeurs : 50%</p> <p>Président de l'ANSEP2A, membre du CA, représentant du secteur associatif</p>

En contrat de professionnalisation	X	<p>Composition de la commission pédagogique :</p> <p>Membres Internes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président de l'ANSEP2A - Un membre du Conseil d'administration <p>Membres Extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant coordinateur / Directeur d'école de Musique - Un représentant du secteur associatif (Structure culturelle ou d'enseignement artistique) - Un pédagogue - Un représentant de Pôle Emploi <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 60%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :</p> <p>Salariés : 50 %</p> <p>Coordinateur/Directeur, représentant Pôle Emploi, Pédagogue</p> <p>Employeurs : 50%</p> <p>Président de l'ANSEP2A, membre du CA, représentant du secteur associatif</p>
Par candidature individuelle	X	<p>Composition de la commission pédagogique :</p> <p>Membres Internes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président de l'ANSEP2A - Un membre du Conseil d'administration <p>Membres Extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant coordinateur / Directeur d'école de Musique - Un représentant du secteur associatif (Structure culturelle ou d'enseignement artistique) - Un pédagogue - Un représentant de Pôle Emploi <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 60%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :</p> <p>Salariés : 50 %</p> <p>Coordinateur/Directeur, représentant Pôle Emploi, Pédagogue</p> <p>Employeurs : 50%</p> <p>Président de l'ANSEP2A, membre du CA, représentant du secteur associatif</p>

Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	<p>Composition de la commission pédagogique :</p> <p>Membres Internes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président de l'ANSEP2A - Un membre du Conseil d'administration <p>Membres Extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant coordinateur / Directeur d'école de Musique - Un représentant du secteur associatif (Structure culturelle ou d'enseignement artistique) - Un pédagogue - Un représentant de Pôle Emploi <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 60%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :</p> <p>Salariés : 50 %</p> <p>Coordinateur/Directeur, représentant Pôle Emploi, Pédagogue</p> <p>Employeurs : 50%</p> <p>Président de l'ANSEP2A, membre du CA, représentant du secteur associatif</p>
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Intervenant musical en école associative" avec effet au 30 octobre 2011, jusqu'au 07 septembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 à 15 certifications par an

Autres sources d'information :

<http://fsma.e-monsite.com>

Lieu(x) de certification :

Association nationale des structures d'enseignements & pratiques artistiques associatives (ANSEP2A) : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [Carquefou]

Avenue Joseph Cugnot 44470 CARQUEFOU

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Avenue Joseph Cugnot 44470 CARQUEFOU

Historique de la certification :